

La Gazette de Québec

No. 4994.

SAMEDI, 10 SEPTEMBRE, 1836.

[Tome 73.]

LA GAZETTE DE QUÉBEC

Est publiée chaque jour, CHEZ SAMUEL NEILSON, IMPRIMEUR ET LIBRAIRE, RUE DE LA MONTAGNE, Lesdits mercredis et vendredis, en anglais, mardis, jeudis et samedis, en français.

ABONNEMENTS

Pour les deux papiers 30s. par an, et 6s. frais de poste. Le papier français ou anglais séparément, 20s. p. a., et 6s. frais de poste.

AGENTS.

Montreal, J. Starke, Jones & Cie.	St. Denis, M. Mignault
Trois-Rivières, George Stobbs	St. Charles, Dr. Davert
St. André, W. G. Blanchard	Laprairie, M. J. Johnson
St. Jean, G. W. Alsup	St. John, M. Demarex
St. Anne, P. A. Durion	St. Basile, M. Stevin
St. Louis, M. Filteau	St. Marie, M. Remy
St. Roch, M. Chalon	St. Basile, Dr. Taché
St. Pierre, M. Cressé	St. Anne, R. Puze
St. Vincent, M. McDonald	St. Jean, M. Jorje
St. Eustache, C. Whittier	St. Basile, Capt. Gauvreau
St. Michel, M. Truchon	St. Basile, P. Gauvreau
St. Basile, M. Fradet	St. Basile, Col. Fradet
St. Jean, H. Penton	St. Basile, Louis Bertrand
St. Louis, J. Loughry	

VARIÉTÉS.

—Un crime atroce vient d'être commis par des jeunes gens à peine sortis de l'enfance, dans le voisinage de Lezbourg, canton d'Argovie, en Suisse. Craignant d'être dénoncés par un de leurs camarades pour contravention à une ordonnance sur la chasse aux oiseaux, ils s'emparèrent de lui, le débâillèrent et le jetèrent dans l'Aar, à une demi-lieue de Lezbourg. On n'a pu encore parvenir à retrouver le corps de cet infortuné. Les auteurs de cet horrible attentat, au nombre de cinq, ont été emprisonnés.

—Les fusils Lefaucheur, perfectionnés d'année en année par son inventeur, et qui, après avoir commencé à n'être qu'une simplification de l'arme Pauley, est devenu un système tout à fait nouveau, grâce à ses cartouches sans crachements, grâce aussi à son nouveau procédé de cartouches tout amorcés, qui ne laissent plus craquer en chasse ni le bris d'une cheminée, ni les jets du cuivre de la capsule, se présente pour cette saison avec une nouvelle garantie.

Au moyen d'un système de bourse, tout nouveau et breveté, les fusils Lefaucheur ont fait cesser le reproche adressé jusqu'aujourd'hui aux armes qui se chargent par la culasse, de porter le plomb moins bien que les fusils bourrés à la baguette; des essais faits par une commission de l'Institut (Académie des Sciences), composée de MM. le général Rogiat, les barons Ségner et Charles Dupin, ont constaté dans le fusil Lefaucheur une portée supérieure, avec moins de poudre, à celle de l'arme ordinaire. Ce résultat a encore pour lui la sanction des expériences faites par un bon nombre de chasseurs pratiqués pendant une partie de la saison dernière. Aujourd'hui que les fusils Lefaucheur, grâce au grand débit qui s'en fait, peuvent être fabriqués au prix des armes ordinaires, ils ne doivent pas tarder à se trouver dans les mains de tous les chasseurs; il y a des départements où il s'en est vendu jusqu'à 200 dans la dernière campagne.

—Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se dispute les reliques des grands hommes; témoin la lanterne d'Épictète; mais le petit catalogue suivant n'en est pas moins curieux:

Le fauteur en ivoire que Gustave Wasa reçut de la ville de Lubek à été, dit-on, adjugé en 1825 au prix de 58,000 flor. (environ 120,000 fr.) au chambellan suédois M. Schinkel.

Le livre de prières que lisait Charles Ier étant sur l'échafaud a été porté en 1825, dans une vente de Londres, à 100 guinées (2,500 fr.).

L'habit que Charles XII portait à la bataille de Pultawa, conservé par les soins du colonel Roson, qui le suivit à Bender, se vendit en 1825, à Edimbourg, 22,000 liv. sterl. (561,000 fr.). Enfin, un morceau de celui de Louis XVI allant à l'échafaud, porté sous le n. 72 du catalogue de la vente de M. Méon, 1829, aurait probablement été porté à un très-haut prix si des motifs de bienséance ne l'avaient fait retirer de la vente.

On pourrait ajouter à cette nomenclature curieuse, ce qui suit:

L'abbé de Tournai paya très-cher des souliers de Louis XIV en satin blanc.

Une dent de Newton a été achetée, en 1836 par lord Schwartzeburg, pour la somme de 730 livres sterling (26,595 fr.); ce seigneur l'a fait monter dans le chapeau d'une bague qu'il porte habituellement. A propos de dents, M. Alexandre Lenoir raconte que, lors du transport des corps d'Héloïse et d'Abelard aux Petits-Augustins, un Anglais offrit 100,000 fr. d'une de celle d'Héloïse.

Le crâne de Descartes a été porté, lors de la vente de la bibliothèque du docteur Soarman, vers 1820, à Stockholm, à la somme de 100 fr.

La canne de Voltaire a été vendue 500 fr. à Paris, au docteur D...
Une veste de J. J. Rousseau fut payée 950 fr., et sa montre en cuivre 500 fr.

Une vieille perruque de Kant fut vendue après sa mort, survenue en 1804, 96 fr. selon les uns, et 200 fr. selon les autres.

Une perruque de Sterne fut vendue, en 1822, à Londres en vente publique, 200 guinées (5,000 fr.).
Sir Burnett, gendre de Walter Scott, a payé, en 1835, les deux plumes qui ont servi à signer le fameux traité d'Amiens, du 27 mars 1801, la somme de 500 liv. sterl. (12,000 fr.).

Enfin, le chapeau qu'avait Napoléon à la bataille d'Eylau a été adjugé à Paris, (1835, 1er décembre), 1,920 fr. à M. de La Croix, médecin; la mise à prix était de 500 fr., et trente-deux compétiteurs se sont disputés cet objet.

Tous les journaux qui publient ces faits n'en persistent pas moins à s'étonner du respect des chrétiens pour les restes des saints qui ont passé sur la terre en se dévouant pour l'humanité.

M. DE CHATEAUBRIAND DÉMOCRATE.
Le *Mon-Sens* cite le passage suivant du nouveau livre de M. de Chateaubriand.
"Composez, si vous le pouvez, les fictions artistiques; essayez de persuader au pauvre, quand il s'en ira, au pauvre à qui la parole est portée chaque jour par la presse, de ville en ville, de village en village; essayez de persuader à ce pauvre, possédant les mêmes lumières et la même intelligence que vous, qu'il doit se soumettre à toutes les privations,

tandis que tel homme, son voisin, a, sans travail, mille fois le superflu de la vie; vos efforts seront inutiles; ne demandez point à la foule des vertus au delà de la nature.

—Le développement matériel de la société accroît le développement des esprits. Lorsque la vapeur sera perfectionnée, lorsque, unie aux télégraphes et aux chemins de fer, elle aura fait disparaître les distances; ce ne seront pas seulement les marchandises qui voyageront d'un bout du globe à l'autre avec la rapidité de l'éclair, mais encore les idées. Quand les barrières fiscales et commerciales auront été abolies entre les divers états comme elles le sont déjà entre les provinces d'un même état; quand le salaire, qui n'est que l'esclavage prolongé, sera émancipé à l'aide de l'égalité établie entre le producteur et le consommateur; quand les divers pays, prenant les mœurs les uns des autres, abandonnant les préjugés nationaux, les vieilles idées de supériorité ou de conquête, tendront à l'unité des peuples; par quel moyen ferez-vous rétrograder la société vers des principes épuisés? Bonaparte lui-même ne l'a pu: l'égalité et la liberté, auxquelles il opposa la barre inflexible de son génie, ont repris leur cours et emportent ses œuvres; le monde de force qu'il créa s'évanouit; ses institutions défilent; sa race même a disparu avec son fils. La lumière qu'il fit n'était qu'un météore; il ne demeure et ne demeurera de Napoléon que sa mémoire.

A toi, Napoléon, l'éternel en sa force
T'arrachera ton peuple ainsi qu'un vain lambeau;
Sa colère entrera dans ton étroit tombeau.

—Il n'y avait qu'une seule monarchie en Europe, la monarchie française; toutes les autres en étaient filles: toutes s'en iront avec leur mère. Les rois, jusqu'ici, à leur insu, avaient vécu derrière cette monarchie de mille ans, à l'abri d'une race incorporée, pour ainsi dire, avec les siècles. Quand le souffle de la révolution eut jeté à bas cette race, Bonaparte vint; il soutint les princes chancelants sur des trônes par lui abattus et relevés. Bonaparte passé, les monarchies restants vivaient tapies dans les ruines du Colisée napoléonien, comme les ermites à qui l'on fait l'aumône dans le Colysée de Rome; mais bientôt ces ruines mêmes leur manqueront.

—Les études géologiques auxquelles Villustre Cuvier a fait faire tant de progrès, sont en grande faveur et s'introduisent jusque dans les séminaires. La religion et la science sont parfaitement d'accord sur les bases de cette partie de la physique générale; il ne reste d'objections que dans quelques esprits systématiques et isolés. M. Desdoutins, professeur de physique au collège Stanislas, a entrepris de ruiner ce qui est encore debout des faux systèmes et des erreurs établies par le scepticisme du 18e siècle.

Il vient de publier sous ce titre: *les Soirées de Montbéry, ou Entretiens sur les origines bibliques*, un volume dans lequel, sous la forme agréable de dialogues familiers, est établi avec la plus grande clarté l'accord des phénomènes géologiques constatés par la science avec les livres sacrés. Ce savant professeur a développé ce que les géologues de bonne foi n'avaient fait qu'indiquer. Rien ne nous paraît manquer à ses démonstrations faites avec méthode et de manière à captiver l'attention des jeunes gens en éclairant leur intelligence. Un pareil livre ne peut manquer d'avoir un grand succès dans toutes les institutions où la science religieuse et la science humaine marchent ensemble.

Paris, 14 juillet.

On assure que le duc d'Orléans a eu quelques pourparlers assez vifs avec le roi Léopold, sur sa conduite à l'égard de sa sœur, et que celui-ci lui aurait répondu avec une brutalité un peu germanique, que cela ne le regardait pas, et qu'il n'avait aucune leçon de paternité à recevoir de lui. Tout cela, joint au récent attentat, jette une empreinte de tristesse sur la cour; on ne parle plus de fêtes; une surveillance attentive entoure tout le palais; à chaque moment arrivent quelques nouvelles alarmes, des bruits se répandent comme périodiquement, et cette confusion de police sert plutôt les complots qu'elle ne les prévient, car on ne sait plus à quels rapports ajouter foi. — (*Bou-Sens*.)

—C'est hier lundi à midi que la triste opération du ferrage des forçats a commencé. Grand nombre de demandes avaient été, dit-on, adressées à M. le préfet de police pour obtenir entrée dans la cour de la prison; mais aucun étranger n'a pu être admis. On assurait même, malgré l'infaillibilité de l'assertion, que des pairs de France, des députés et d'autres personnages avaient échoué dans leurs demandes.

Mercier (Georges-Melchior), condamné à vingt ans de travaux forcés pour vol qualifié, paraît éprouver beaucoup de honte d'être accablé à ses compagons. On nous a assuré qu'il avait demandé à faire des révélations; mais à la condition qu'il ne paraîtrait pas pour la bague. L'autorité, dit-on, n'ayant voulu rien promettre sous de telles conditions, ce malheureux qui déjà avait voulu s'empoisonner à la Conciergerie, a renouvelé cette tentative hier soir à Bicêtre avec de l'opium qu'il avait acheté, a-t-il dit, avant son arrestation pour le cas où il ne pourrait échapper au bagne. Des secours promptement administrés l'ont mis hors de danger, et tout fait présumer qu'il pourra supporter le voyage.

Divers journaux ont publié d'une manière inexacte le chiffre des condamnés qui doivent partir pour Brest; nous croyons pouvoir assurer que la chaîne est composée de 171 condamnés. Parmi eux, quinze sont envoyés au bagne pour 12 ans; un à 16 ans; quatorze à 15 ans; soixante-treize à 20 ans; un à 25 ans; un à 30 ans, et soixante-six à perpétuité, dont six avaient été condamnés à mort, puis commués par la clémence royale à subir cette dernière peine.

Dans ce nombre, figurent 63 voleurs avec circonstances aggravantes, 11 coupables de vols et d'attentats, un médecin pour avoir provoqué un infanticide; 2 faussaires, 3 faux-monnayeurs, 16 pour incendies, 28 pour meurtre ou homicide, et 27 pour assassinat.

Les seules personnes admises au ferrage de ces malheureux étaient: M. Berquerel, directeur de la prison, M. Olivier-Dufresne, inspecteur général des prisons de la Seine; M. Appert, M. Allard, chef de la police de sûreté, et une brigade d'inspecteurs sous ses ordres.

Demain mardi, le départ de la chaîne aura lieu à huit heures précises du matin.

Le trop fameux Delacollonge, Michel et François ne seront occupés que demain matin; le premier de ces trois condamnés paraissait regretter de ne pouvoir entendre de sa cellule, la touchante allocution que M. l'abbé Mouté a adressée aux condamnés.

Après cette allocution, M. l'abbé Azibert, aumônier de la prison, a fait la distribution de ses offrandes à tous les malheureux qui n'avaient pas la somme nécessaire pour se procurer quelques soulagements sur la route. Nous ne pouvons passer sous silence la conduite noble et généreuse de M. Champlain, si connu sous le nom d'homme au maniveau bleu. Cet homme estimable, selon son habitude lors de

chaque départ des chaînes, a fait apporter 180 paquets de tabac en poudre et à fumer, qui ont été répartis entre tous les condamnés.

(Gazette des Tribunaux.)
—Le fondateur du *Moniteur ottoman*, M. Blaque, est mort à Malte, en se rendant en France. Le caractère honorable de cet écrivain, la haute position qu'il occupait à la cour du sultan, les services qu'il a rendus à la cause française, en dépit de l'influence russe, ses efforts pour hâter, par l'action de la presse, l'émancipation des populations orientales, voilà quels sont les titres de M. Blaque à l'estime et aux regrets de ses concitoyens. — (*Courrier français*.)

—Sous la rubrique de la Bavière rhénane, 6 juillet, un journal allemand contient la nouvelle suivante, qui, rapprochée de ce qui se passe en Hollande, acquiert une grande importance à l'égard des questions religieuses:

"Ce n'est pas seulement en Hollande qu'il y a divergence d'opinion sur les doctrines du protestantisme. Les avis parvenus à Munich au sujet des décisions des synodes diocésains, ont engagé le consistoire royal supérieur à envoyer deux de ses membres dans les districts avoisinant le Rhin. Ces envoyés sont arrivés à Spire, et ils ont enjoint aux doyens royaux d'envoyer incessamment les protocoles de leurs synodes à Munich, ce qu'ils n'avaient jamais fait. Cette affaire mérite d'autant plus d'attention qu'il y a un grand nombre de synodes qui ont déjà pris des décisions tendant à abandonner les principes fondamentaux de leur église."

—Les journaux de Bordeaux annoncent que l'autorité a pris des dispositions pour empêcher les troubles de se renouveler. On lit à ce sujet dans la *Gazette*:

"Un déploiement de forces tout-à-fait extraordinaire a eu lieu, le régiment et la garde nationale occupent la chaussée de Tourville, la place de la Comédie et les rues qui avoisinent ces quartiers. Le préfet, le maire, le lieutenant-général Janin, etc., sont sur pied et ont établi au théâtre leur quartier-général."

—Le cours de M. le baron Alibert, sur les *maladies de la peau*, se continue avec la plus grande activité dans l'intérieur de l'hôpital Saint-Louis. Indépendamment du grand nombre d'élèves qui y assistent, on y voit beaucoup de praticiens anglais, italiens, allemands, américains, etc., qui étudient avec ardeur extraordinaire cette spécialité si intéressante qu'on ne peut bien connaître et approfondir que dans les enseignements de Paris. Dans la dernière leçon, un cas très-rare s'est présenté. M. Alibert a montré à ses auditeurs les cicatrices de la *lepre blanche* ou *lepre des Hébreux*, sur une jeune femme qui s'en trouve affranchie après trois années de ses vives souffrances. Le professeur a décrit avec une fidélité remarquable cette grande maladie de l'Orient que l'auteur de l'antique poème de Job, appelait la *fillette aînée de la mort*. Cette odieuse infirmité, qu'il ne faut pas confondre avec la *lepre tuberculeuse* des pays chauds, ne se manifeste presque plus en Europe; elle paraît s'être, pour ainsi dire, éteinte ou du moins singulièrement adoucie au sein de notre moderne civilisation.

QUÉBEC.

SAMEDI, 10 SEPTEMBRE 1836.

Nous avons reçu par le *Charles Carroll*, parti du Havre le 26 juillet, des journaux de Paris jusqu'au 24 inclusivement.

De nouveaux complots contre la vie du roi l'avaient obligé malgré sa bravoure personnelle, à contre-mander, pour les fêtes de juillet, la revue de la garde nationale et l'inauguration de l'arc de l'Étoile, pour lesquelles on avait fait de grands préparatifs. Des arrestations nombreuses avaient lieu tous les jours, tant à Paris que dans les départements. On parlait d'une nouvelle invasion de la duchesse de Berry. Plusieurs personnes arrivant d'Angleterre, parmi lesquelles une femme, avaient été arrêtées, au Havre, mais ensuite relâchées.

Un duel entre deux littérateurs célèbres, M. Emile de Girardin, député, rédacteur en chef du nouveau journal *la Presse*, et M. Armand Carrel, rédacteur en chef du *National*, avait eu pour résultat la mort de ce dernier, après deux jours de souffrances.

Les nouvelles d'Espagne sont toujours défavorables à la cause de la reine; les élections tournaient contre le ministère, et le gouvernement de Christine était accusé de conniver aux opérations des généraux carlistes afin d'intimider les républicains.

Nous recevons par le *Gladiator*, aussi arrivé à New-York de Londres, des nouvelles de cette capitale du 1er août, et de Paris jusqu'au 30 juillet.

La partie des fêtes de juillet qui n'avait pas été contremandée, fut interrompue par la pluie.

Dix mille personnes, parmi lesquelles figuraient MM. Béranger, Arago et le vicomte de Chateaubriand, assistèrent le 25 aux funérailles de M. Carrel.

Le général carliste Gomez était entré à Santiago le 24 juillet. Trois bataillons carlistes occupaient les hauteurs de Santander.

Lord Ponsonby était entré en relations avec le nouveau roi-élu.

M. de Rothschild était malade à l'extrémité à Francfort.

Le navire à vapeur le *Tigre*, monté par le colonel Chesney, en descendant l'Euphrate en compagnie du bâtiment à vapeur de même nom que ce fleuve, a coulé bas dans un coup de vent, avec vingt hommes d'équipage. Le colonel s'est sauvé à la nage. L'expédition ne sera pas abandonnée pour cela.

Le *Courier* du 1er août donne comme certain que la chambre des communes voterait de nouveau, le lendemain, le principe d'appropriation du bill de l'Église d'Irlande.

Le bill de l'Église d'Angleterre était encore en discussion à la chambre des lords.

Paris, 23 juillet.
Nous lisons ce matin dans le *Moniteur*:
"Les ministres se sont réunis aujourd'hui chez le président du conseil; ils se sont rendus ensuite à Néuilly auprès du roi, et il a été décidé qu'il n'y aurait pas de revue le 29 juillet."
Depuis plusieurs jours on disait que le conseil des ministres agissait la question de savoir s'il y aurait une revue de la garde nationale pour les anniversaires de juillet. Le *Moniteur* nous instruit de la détermination à laquelle le conseil s'est arrêté; il n'y aura pas de revue le 29 juillet. Le ministère est responsable, aux yeux du pays, de la vie du roi; pour le protéger, il doit faire tout ce que les circonstances commandent, et braver même les fâcheuses interprétations qu'on pourrait donner à ses actes.

C'est dans la conscience de ce devoir que le ministère aura puisé, nous n'en doutons pas, les motifs de sa détermination.

A 5 heures le roi et la famille royale ont quitté Néuilly pour venir habiter les Tuileries.

Des bruits ont été répandus dans la journée annonçant la découverte d'un complot contre la vie du roi. Les renseignements qui nous sont parvenus à ce sujet ont un caractère trop vague pour qu'il ne soit pas nécessaire d'attendre les explications que nous sollicitons du ministère. Voici tout ce que de dit sur ce point le *Journal de Paris*:

"De nombreuses arrestations ont eu lieu ce matin par suite d'informations qui étaient parvenues à l'autorité. Elles ont amené la saisie d'une certaine quantité d'armes, de cartouches et d'écrits séditieux."

Deux journaux de l'opposition attaquent avec beaucoup de vivacité les dernières mesures du ministère Isturitz. Ils font ressortir tout ce qu'il y a d'humiliant pour la nation espagnole dans la réponse adressée par le premier ministre à une pétition qui demandait que la proclamation s'établît en congrès constituant. M. Isturitz a déclaré que cela ne pouvait avoir lieu, parce que l'Europe ne le permettrait pas.

Paris, 24 juillet.
Nous recevons ce matin le *Journal du Havre* du 23; nous y lisons ce qui suit:

"La police de notre ville exerce depuis quelques jours sur les passagers une surveillance qui finirait, pour peu qu'elle continuât, par signaler notre port comme le lieu le plus incommode aux voyageurs... On assure que le bruit du retour de la duchesse de Berry en France, motive la défiance avec laquelle l'autorité fait accueillir les dames étrangères qui nous font l'honneur de visiter notre terre hospitalière."

On écrit de Lyon, 20 juillet:

"La police de Lyon paraît être à la recherche d'individus suspects ou de quelque mystérieux complot. On annonce que des visites ont eu lieu cette nuit dans la plupart des hôtels garnis de la ville."

Nous ne connaissons pas encore le chiffre des arrestations opérées depuis hier matin. Un journal en porte le nombre à 250, et nous savons que de nouvelles arrestations ont été faites cette nuit. On assure que parmi les personnes arrêtées il se trouve beaucoup d'étrangers arrivés à Paris depuis peu de jours.

Hier des ouvriers ont démolé l'estraade construite autour de l'arc de triomphe de l'Étoile pour recevoir les personnes invitées à assister à l'inauguration de ce monument... Une poignée de fanatiques avaient formé le dessein de profiter de la réunion qui devait avoir lieu dans l'enceinte de l'arc de triomphe, pour exciter du désordre et attenter aux jours du roi... C'est là, dit-on, ce qu'on a voulu empêcher... Le roi aurait long-temps résisté aux instances des ministres pour ajourner une cérémonie où devait figurer en première ligne l'élite de la population de Paris... mais il dû céder à cette considération qu'il ne s'exposerait pas seul.

Nous apprenons avec douleur que M. Armand Carrel (blessé en duel par M. Emile de Girardin) vient de mourir.

Madrid, 16 juillet.
Le résultat des premières opérations électorales justifie mes prévisions. Le parti du mouvement a obtenu un avantage immense sur les ministres dans les collèges électoraux de Madrid et dans la plupart des districts qui dépendent de cette province. Les candidats libéraux qui ont obtenu le plus de suffrages sont MM. Augustin Arguelles et Mendizabala.

On parle du projet qu'on aurait de diviser l'armée du nord en deux corps d'armée. L'un d'eux serait commandé par le général Lacy Evans qui recevrait un renfort de 20,000 espagnols pour augmenter sa division. L'autre corps d'armée resterait sous le commandement du général Corlova, qui conserverait le titre de général en chef de l'armée du nord.

GRAND INCENDIE.
Un incendie des plus désastreux a éclaté cette après-midi sur le quai de la Reine, et consumé un grand nombre de maisons, de magasins, une immense quantité de marchandises sèches, de blé, de farine, etc., avec tout le quai de la Reine, qui n'a pu s'éloigner, la marée étant basse.

On a eu beaucoup de peine à sauver l'église de la Basse-ville. Les dommages s'élevaient probablement de 50 à 100,000 louis. On dit qu'une seule maison a perdu pour 12 à 15,000 de marchandises.

Nous ne pouvons pas donner tous les détails aujourd'hui.

Lord Gosford, dit le *Canadien*, est attendu ici vers le 13 courant. Il est maintenant en visite dans les townships de l'Est, d'où il doit revenir par la côte du sud.

D'après le même journal, la personne nommée le 5 du courant avec le jeune Poitras, entre Beaumont et St-Laurent, est le sieur Magloire Fortin, maître pilote, de Saint-Michel.

On nous dit qu'une autre personne, venue de quelque distance au-dessus de Montréal, s'est noyée le même jour à la Basse-ville, en allant à bord du bateau à vapeur. Cette personne dont nous n'avons pas appris le nom, avait, dit-on, une cinquantaine de louis dans sa poche.

S. Exc. sir Francis Head s'en est retourné de Bytown à Toronto en passant par le comté de Gleggway, Cornwall, Prescott et Brockville. Son voyage a été une espèce de marche triomphale.

Une assemblée des citoyens de Montréal, convoquée à l'effet de délibérer sur l'état de l'éducation dans la province, et d'aviser aux moyens de propager l'instruction primaire, s'est tenue lundi dernier sous la présidence de l'honorable D. B. Viger, conseiller législatif. Après avoir entendu des discours prononcés par le président et par MM. Esso, Clus, Mondelet, Ovide Perrault, Robert Armour, T. S. Brown, et avoir adopté une série de résolutions, l'assemblée nomma un comité composé de tout le clergé de la ville et de 48 autres citoyens sans distinction de religion, d'origine ou de parti politique, lequel doit faire son rapport à une assemblée future.

Le docteur Barber, ancien professeur à l'université de Harvard, commence aujourd'hui un cours de phrénologie à Montréal.

La direction de la succursale établie à Montréal de la banque de l'Amérique méridionale britannique, se compose de MM. William Cunningham, Austin Cuvillier, Albert Furnis, Robert Gillespie junior, et James Millar. La nouvelle banque doit commencer ses opérations incessamment. On pense qu'il sera établi une troisième succursale à Sherbrooke.

Le gouverneur et le sénat de New-York ont nommé M. Samuel Nelson, d'Otsego, juge en chef de l'état, en remplacement de M. Savage, démissionnaire. M. Nelson est remplacé à la cour suprême par M. Cowan de Saratoga.

Les examens du collège de l'Assomption ont eu lieu le 31 du mois dernier. Les noms des élèves qui ont remporté les prix sont:

En troisième, Edouard Peltier, Charles Marsollet, Damase Dorval, Thomas Ouellet, Féréol Dorval, François Xavier Caisse et Edouard Montésirant.

En cinquième, Zéphirin Resther, Nazaire Jobin, Médéric Pisson, Godefroid Hamel, Joseph Christin et Adolphe Dupuis.

En sixième, Joseph Varin, Joseph Papin, Lucien Biron, Venance Pilon et Joseph Lippé.

Nous voyons dans les journaux de Montréal une annonce signée par une centaine d'individus, convoquant pour hier au soir une assemblée publique à l'effet d'organiser une société et d'adopter des mesures pour obtenir et assurer une liberté et une égalité religieuses parfaites et universelles dans ces provinces.

Si le but de ces messieurs, qui se disent "profondément pénétrés de son importance vitale pour la paix, le bien-être et la prospérité de ces colonies" est de se mettre eux-mêmes et d'engager tous autres chrétiens, juifs, déistes, et même athées, à se mettre volontairement sur le pied d'une parfaite égalité avec les catholiques de cette province, en contractant l'obligation de payer la dime aux ministres d'un culte quelconque, nous n'avons rien à dire à cela, si ce n'est que le projet nous paraît chimérique; car l'égalité religieuse, entendue de cette façon, ne serait pas du goût de tout le monde, et pour la rendre universelle, il faudrait l'imposer par une loi, ce qui détruirait la liberté religieuse universelle.

S'ils entendent par liberté parfaite et par égalité religieuse universelle l'affranchissement des catholiques de l'obligation légale de payer la dime à leurs curés, nous osons leur prédire qu'ils trouveront un obstacle invincible à l'accomplissement de leur dessein, nous ne dirons pas seulement dans la piété, mais dans les bons sens des catholiques. La dime que ceux-ci paient, et qui n'est que d'un vingt-sixième des grains, est dans la réalité une charge moins onéreuse que les taxes dites volontaires qui s'imposent les congrégations dans les États-Unis. Elle a aussi, pour ceux qui la supportent, l'avantage de varier avec leurs moyens, de manière que si le champ est petit ou la récolte mauvaise, la charge diminue à proportion; avantage dont ils ne jouiraient pas si au lieu de payer en nature, ce qui d'ailleurs est toujours plus facile aux habitants de la campagne, ils étaient taxés à tant par tête, en argent, pour l'entretien de leurs curés.

Nous ne savons pas ce que c'est que cette liberté religieuse universelle qui existe dans les États-Unis: le fanatisme et la violence y règnent en public, le prosélytisme et l'inquisition au sein des familles; la loi ne reconnaissant et ne protégeant aucune religion, les ministres des divers cultes ont le plus puissant intérêt temporel à employer tous les moyens pour empêcher la défection et pour augmenter le nombre de leurs adhérents, parce que leur pouvoir et leur existence même n'ont point d'autre appui; et malheureusement il se trouve parmi eux des individus qui entraînés par cet intérêt, peuvent-être encore plus qu'aveuglés par le zèle religieux, ont recouru à des moyens condamnés par la religion même qu'ils professent, et au lieu de prêcher la charité envers tous les hommes et d'exciter leurs auditeurs à rentrer en eux-mêmes et à s'humilier à la vue de leur propre imperfection, et à travailler ainsi à s'amender, ne cherchent qu'à leur inspirer la haine et l'animosité contre ceux qui ne sont pas des leurs, et à remplir leur cœur d'un orgueil pharisaïque qui les porte à s'élever au-dessus de leurs frères et à usurper sur le Très-Haut le droit de les juger: ils poussent même la profanation de leur ministère jusqu'à substituer à la parole de Dieu la calomnie contre leur prochain.

De là cette liberté religieuse dont tout un peuple est attaqué; de là cette avidité avec laquelle ce peuple, d'ailleurs si intelligent et si éclairé, dévore les calomnies les plus absurdes contre ceux qu'on lui a dépeints comme des réprouvés; de là ces infâmes spéculations sur sa crédulité, faites au nom de la religion et de la morale; de là enfin ces violences contre les personnes et les propriétés, ces incendies de couvents, et tous ces désordres qui, dans les États-Unis, déshonorent le dix-neuvième siècle et décréditent les institutions républicaines.

Est-ce la espèce de liberté et d'égalité religieuse dont ces messieurs voudraient nous gratifier? De quoi donc se plaignent-ils? En quoi leur liberté religieuse est-elle gênée? Les force-t-on à payer la dime aux prêtres catholiques, ou même à leurs propres pasteurs, s'ils en ont? Les empêche-t-on d'embrasser et de professer ouvertement telle religion que bon leur semble, ou même l'irréligion, si cela leur plaît? Ne peuvent-ils pas sans manifestation se faire saints-simoniens ou mahométans; ou s'ils l'aiment mieux, qu'ils empucent d'offrir publiquement et solennellement leurs hommages à Brahma ou à Buddha, à Vishnou ou au Manitou? Prennent-ils plaisir à se torquer des chaînes imaginaires?

Le *Canadien*, dans son numéro d'hier, ayant fait l'annonce honorable à M. Frigon, nous présentons que ce monsieur nous saura gré de ne point insérer sa seconde lettre.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE.
Québec, 7 septembre 1836.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur en Chef de faire les nominations suivantes, savoir:—

Pierre J. Chevreuil, Amable Barabé, et J. B. M. De Fontenay, curés, pour être commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la paroisse de St-Michel d'Yamaska.

Louis-Thommas Drummond, écuyer pour être avocat, procureur, solliciteur et conseil.

D'ÉCÈS.
A. St-Hyacinthe, le 29 juillet, après une maladie de 4 mois, dame Marie-Angèle Morin, épouse de feu Charles Lagorce, notaire.

PERDUE.
ENTRE dix et onze heures hier au soir, entra la porte Saint-Jean et le cimetière anglais, une MONTRE D'ARGENT. À lever patentes, mouvements convertis et montés sur diamants, sans nom ni numéro, avec un caducet et une chaîne d'or attachés à un ruban vert. Sur le caducet est gravé un échantillon de la devise *Enseigne la loi* et le nom *Walter* dans une guirlande. La personne qui l'aurait trouvée recevra ou des remerciements ou une récompense convenable en la rendant au soussigné.

WALTER BLUNKETT,
Département de l'Artillerie,
Québec, 7 septembre 1836.

BANQUE DE L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE BRITANNIQUE... CAPITAL UN MILLION STERLING... COMITE PROVISOIRE... JAMES DEAN, ECR. JOHN MALCOLM FRASER, ECR. PIERRE PELLETIER, ECR. GEORGE PEMBERTON, ECR. WILLIAM PHILLIPS, ECR.

LES Actions réservées pour ce District ayant été réparties et le dépôt de £10 Sterling pour chacune effectuée, les arrangements nécessaires pour commencer les opérations à Québec, aussitôt que possible, sont maintenant en progrès.

VENTES A L'ENCAN. PAR MAXIAM & BOURNE. Aux magasins de JOHN YOUNG, écuier, rue Saint-Matthieu, LUNDI prochain 12 courant, à UNE heure précise et sans réserve.

LES marchandises suivantes en débarquement de la Robert Thomas, venant de Liverpool: Deux balles batiste 7/8 laine marine et blanche 5 do do do indienne à fond brun 5 do do do à fond noir et fleurs blanches

Grande et importante vente de PELLETIERES manufacturées à Londres et à Montréal.

UN grand et riche assortiment de pelletteries manufacturées à Londres et à Montréal, consistant en environ: 4000 casques imitation de loutre ou mock-fitch 1000 do agneau de Russie 500 do imitation de ditto 600 do racoon 800 do loup-marin commun 700 do imitation de loup-marin de la mer du sud 400 do loup-marin brun de do 500 casques 109 casques loutre naturelle et teinte 500 do martre de Bohême 600 do de goût à la mode de diverses fourrures

VENTES DE THÉS. DES ventes publiques de thés auront lieu aux magasins des agents de l'honorable compagnie des Indes Orientales à Québec, le VENDREDI 16, et à Montréal, le VENDREDI 23 septembre.



DES ventes publiques de thés auront lieu aux magasins des agents de l'honorable compagnie des Indes Orientales à Québec, le VENDREDI 16, et à Montréal, le VENDREDI 23 septembre.

PELLETIERES. LE soussigné mettra en vente, à ses chambres d'encan, le 24 septembre, sans réserve, une consignment de 47 caisses coques du Canada de la meilleure qualité, façon de Londres, et de toutes sortes de fourrures, qu'il attend de Londres par les navires Toronto et Great Britain, expédiés pour le marché de Québec.

AVIS. BUREAU DE L'ARTILLERIE, Québec, 29 août 1856.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le soussigné s'adressera à la Législature de cette Province à sa prochaine Session pour obtenir le privilège de bâtir un PONT DE PEAGE sur la Rivière du Carrouge, pour traverser de la paroisse Ste. Foi à St. Augustin et vice versa, où est le passage actuel.

SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION SOUS LA DIRECTION DES DAMES DE QUÉBEC.

IL y aura une assemblée générale des membres de cette société JEUDI le 15e jour de ce mois à DEUX heures P. M. à la chapelle St-Louis.

SÉMINAIRE DE ST-HYACINTHE. J'AI la satisfaction d'annoncer au public que le séminaire de St-Hyacinthe ayant pu se procurer un instituteur recommandable pour les sœurs muets, ouvrira, le 20 septembre prochain, avec ses autres classes, une école régulière en faveur de cette portion infortunée de nos compatriotes.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU OUEST DE L'ÉCOSSE.

LES Soussignés sont autorisés par la Compagnie d'Assurance du Ouest de l'Écosse, à assurer les propriétés de toutes descriptions, contre les pertes ou dommages par le feu, aux conditions les plus raisonnables et de régler ici toutes pertes qui peuvent avoir lieu, aussitôt que le montant en sera prouvé.

PHENIX COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LONDRES CONTRE L'INCENDIE.

CETTE Compagnie établie son Agence en Canada en l'année 1804, et ayant récemment revu son Tarif, est maintenant prête à assurer les meubles et immeubles de toute espèce contre la perte ou les dommages causés par le feu, et cela à des conditions libérales.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

UNE assemblée générale spéciale tenue le 15 août dernier, il a été résolu, que les livres appartenant à la société seraient, sur permission obtenue, déposés à la Bibliothèque de Québec, sous la garde du bibliothécaire, et seraient soumis aux règlements de cet établissement par rapport au temps que les livres pourraient être gardés par les souscripteurs de la société, qui seuls en auraient l'usage.

NORRIS offre en vente, —50 quarts BRAI supérieur. Marché St-Paul, 17 août 1856.

PAR J. M. FRASER & CO.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE, Québec, 3 Février 1810. RESOLU.—Qu'après la fin de la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont ou pont; pour régler quelque commune, pour régler quelque chemin de barrière ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelques droits ou privilèges exclusifs quelconques, ou pour alléger ou renouveler quelques actes, du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se propose de faire dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du district, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte de l'Eglise des paroisses qui pourront être intéressées à telle application ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglises pendant deux mois au moins avant que telle pétition soit présentée.

RESOLU.—Qu'à l'avenir cette chambre ne recevra des pétitions pour des bills privés que dans les premiers quinze jours de chaque session.

RESOLU.—Qu'après la présente session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé, le soussigné, en son nom, ou par les personnes qui se proposeront de pétitionner pour un tel bill, en donnant la notice ordonnée par la règle du troisième février mil-huit-cent-dix, donneront aussi de la même manière un avis notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège l'élevation des arches l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des caïeux, cages ou bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un pont lévis ou non.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE QUÉBEC. LA société, conformément à ses règlements, a résolu de mettre au concours des prix sur les divers sujets compris sous les titres suivants: 1. Une notice quelconque de l'histoire naturelle, avec relation à l'Amérique septentrionale britannique.

AVIS. Le Spectator et le Times de New-York, édition des campagnes, le Republican de Buffalo, le Courier de Mohawk l'Observer d'Utica, le Republican de St. Lawrence, le Republican de Plattsburgh, l'Advocate de Toronto, la Gazette de Québec, le Christian Intelligencer de New-York et l'Observer de la même ville voudront bien insérer l'avis ci-dessus pendant quatre semaines, et envoyer leurs comptes au docteur Beck à Albany, ou au docteur James Hatley à Fairfield. Le Medical and Surgical Journal de Boston voudra bien l'insérer aussi pendant quatre semaines.—29 juillet.

MONUMENT A JACQUES CARTIER. LE comité préposé à la construction de ce monument, offre une rémunération de DIX GUINÉES pour le plan ou modèle qui sera jugé, ou adopté par le comité, comme étant le plus préférable; et CINQ GUINÉES pour chacun des deux autres plans ou modèles qui seront jugés les meilleurs ensuite.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DU DISTRICT DE LOUEST, FAIRFIELD, — COMTE DE HERKIMER. LE prochain cours s'ouvrira le premier mardi d'octobre, et durera six semaines. Les professeurs sont: Pour l'anatomie et la physiologie, le docteur Mac-naughton. Pour la chimie et la pharmacie, le docteur Hadley. Pour la pratique de la médecine et les maladies des femmes et des enfants, le docteur Delemater. Pour la matière médicale et la jurisprudence médicale, le docteur Heck. Pour la chirurgie et les accouchements, le docteur Mussey. Cette dernière partie sera aussi professée par le docteur Willoughby. BILLETTS pour tout le cours, 56 piastres. On pourra obtenir de plus amples informations en s'adressant à qui que ce soit des professeurs ci-dessus nommés.

JAMES HADLEY, régulateur, Fairfield, comté Herkimer.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et feu JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'elles aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

AVIS. ON